

Acide nitrique 58 % TP**L-A-T-N****Danger****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

Ref. n° : 106 145
Nom commercial : Acide nitrique 58 % TP
Identification de la société : JEULIN SA
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification CE : C; R35

Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)

Classe de danger et code de catégorie

• Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Danger (CLP : Skin Corr. 1A)

Etiquetage

• Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - Intervention : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique. P303+P361+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

Acide nitrique 58 % TP
L-A-T-N
2. IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

- Stockage : P405 : Garder sous clef.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	Classification
Acide nitrique	: 58 env. %	7697-37-2	231-714-2	007-004-00-1	O: R8 C: R35
Eau	:	7732-18-5	----	----	Ox. Liq. 3 (H272) Skin Corr. 1A+ (H314)

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs.**
En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
Prévention

: Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'écart de : Métaux. Matières combustibles.

Moyens d'extinction

: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

: Adéquats

: Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Peut accélérer la combustion d'autres matériaux inflammables.

Risques particuliers

: La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote.
Réagit avec les métaux et les métaux légers en libérant de l'hydrogène, gaz pouvant provoquer des incendies et explosions.

Protection contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures spéciales

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
Mesures techniques

: Evacuer et restreindre l'accès.

Précautions individuelles

: Ne pas respirer les vapeurs. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Acide nitrique 58 % TP**L-A-T-N****6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)****Précautions pour l'environnement**

: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027).

Neutraliser les épandages à l'aide d'agents neutralisants tels que la chaux ou la soude diluée.

Rincer/diluer le résidu à l'eau.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions lors du maniement et de l'entreposage**

: Prévoir une extraction locale et une bonne ventilation générale, non seulement pour contrôler l'exposition, mais aussi pour prévenir la formation de mélanges inflammables. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Manipulation

: Porter un vêtement de protection approprié.

Eviter toute exposition inutile.

Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Stockage

: Après utilisation bien fermer le couvercle.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver à l'abri de la chaleur. (< 25 °C)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Protection individuelle****- Protection respiratoire**

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

: Porter un vêtement de protection approprié.

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

Contrôle de l'exposition**- France**

VME [mg/m³] :

: 5

VME [ppm] :

: 2

VLE [mg/m³] :

: 10

VLE [ppm] :

: 4

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Nom chimique**

: Acide nitrique ; acide azotique ; nitrate d'hydrogène.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 6

Révision nr : 3

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008

Acide nitrique 58 % TP

L-A-T-N

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Etat physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Piquant(e).
Poids moléculaire	: 63.2
Point de fusion [°C]	: - 41°C (env.)
T°d'ébullition initiale [°C]	: 122 (env.)
Densité	: (20 °C) : 1,37
Pression de vapeur [hPa]	: (20 °C) : 35
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : soluble.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Sensible à la lumière. Sensible à la chaleur. Contact avec des substances métalliques.
Matières à éviter	: Métaux. Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Métaux alcalinoterreux : Magnésium (Mg), Calcium (Ca). Bases fortes. (NaOH, KOH, NH3...). Composés organiques. (composés halogénés, cétones, aldéhydes, amines, alcools, nitriles...). Peroxyde d'hydrogène.
Réactions dangereuses	: Réagit violemment avec : Composés organiques. Agents réducteurs. Réagit avec les métaux et les métaux légers en libérant de l'hydrogène, gaz pouvant provoquer des incendies et explosions.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes d'azote.
Polymerisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Propriétés dangereuses	: Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Réagit violemment avec l'eau. Oxydant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Vapeurs / poussières / aérosols très corrosifs pour le tractus respiratoire et les membranes muqueuses. Risque d'oedème pulmonaire.
- Cutanée	: Provoque de graves brûlures.
- Oculaire	: Très corrosif pour les yeux. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement. Un contact direct peut provoquer une lésion de la cornée.
- Ingestion	: L'ingestion provoque une corrosion sévère pouvant conduire à une destruction des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Hémorragie digestive, perforations gastriques et oesophagiennes, nécrose et acidose métabolique, sténose digestive. Dans les cas extrêmes, mort.

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

Acide nitrique 58 % TP**L-A-T-N****11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)****- Autre**

: Le produit ou ses émissions peuvent induire des altérations sanguines et/ou agraver des affections sanguines préexistantes. La surexposition à ce produit peut provoquer une méthémoglobinémie. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

: Aucune donnée disponible.

Irritation de la peau (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Irritation des yeux (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Irritation des membranes muqueuses (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique**- Autre**

: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

Effets mutagènes

: Les données disponibles concernant le potentiel mutagène de ce produit sont contradictoires. Un complément de recherche est nécessaire. Observer toutes les précautions d'usage et éviter l'exposition.

La suspicion de mutagénicité semble liée à la présence d'oxydes d'azote dans les fumées d'acide nitrique. Ces oxydes d'azote sont mutagènes dans plusieurs tests *in vivo* et *in vitro*.

: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

: D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques. Des informations toxicologiques complémentaires sont disponibles dans la fiche toxicologique INRS FT N°: 9.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Information relative aux effets écologiques**

: Toxique pour la vie aquatique.
Effet nocif par modification du pH.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Effet fertilisant.

Potentiel de bio-accumulation

: Aucune donnée disponible.

Informations sur l'élimination

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Biodégradation [%]

: Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Elimination des déchets**

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 6

Révision nr : 3

Date : 8 / 11 / 2010

Remplace la fiche : 29 / 10 / 2008

Acide nitrique 58 % TP

L-A-T-N

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - Proper shipping name | : 2031 ACIDE NITRIQUE, 8, II, ADR |
| - No ONU | : 2031 |
| - I.D. n° : | : 80 |
| Transport terrestre | |
| - ADR/RID | : Class : 8
Group : II |
| Transport par mer | |
| - Code IMO-IMDG | : UN 2031 Acide nitrique |
| - Classe | : 8 |
| - Groupe d'emballage | : II |
| Transport aérien | |
| - ICAO/IATA | : UN 2031 Nitric acid |
| - IATA - Classe ou division | : 8 |
| Groupe d'emballage IATA | : II |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Autres : Aucun(e).

16. AUTRES INFORMATIONS

- Phrase(s) R : R35 : Provoque de graves brûlures.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN SA

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59